

Département de la Moselle	Commune d'Amnéville
Arrondissement de Metz	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers élus : 33	SEANCE DU JEUDI 29 MARS 2018 sous la présidence de Monsieur Eric MUNIER, Maire
Nombre de Conseillers En fonction : 33	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : MMES et MM. : MUNIER, Eric, MITIDIERI Egidio, CALCARI-JEAN Danielle, DALLA FAVERA André, GIULIANO Marie-France, DOS SANTOS Armindo, SZYMANSKI Arnaud, DALLA FAVERA Teresa, REPERT Raymond, TOTTI Jean-Denis, EYPERT Maria-Josée, BARBY Béatrice, SALVETTI Linda, SCHAPPLER Purification, LEONARD Fabrice, FIENO Laurine, VALENTIN Johana, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, SCHMITT Antoine, FLUDER Nathalie, ARNOULD RIVATO Rachel, HELART Patrick, FRANCK-DIEUDONNE Estelle, SCHULTZ Daniel.
Nombre de Conseillers présents : 24	<u>ETAIENT ABSENTS – excusés</u> : MMES et MM. : LOMBARDI Ouardia (Procuration à M. DALLA FAVERA), DI DONATO Bruno (Procuration à Mme GIULIANO), DONADONI Robert (Procuration à M. MITIDIERI), COGLIANDRO Virginie (Procuration à Mme FRANCK-DIEUDONNE), VILLEBRUN Eric (Procuration à Mme ARNOULD RIVATO), DIEUDONNE Xavier (Procuration à M SCHULTZ), LAMM Patricia (sans procuration).
Nombre de Conseillers absents excusés : 7	<u>ETAIENT ABSENTS – non excusés</u> : / M. et MME : BAILLY Jean-Luc (sans procuration), HERR Nadia (sans procuration).
Nombre de Conseillers absents non excusés : 2	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme FIENO Laurine (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales)
Nombre de Conseillers ayant donné procuration : 7	<u>Date d'envoi de la convocation</u> : 23 mars 2018

3.4 **FINANCES ET BUDGET**

Budget primitif 2018

Le budget primitif est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Il indique les prévisions votées par le conseil municipal pour une année, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4, L 2311-1, L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et 2321-2,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le projet élaboré par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,
compte tenu des éléments exposés,

après les débats échangés entre M. Munier, Mmes Giuliano et Franck-Dieudonné,

VOTE à la majorité absolue (par quatre voix contre) le budget primitif principal de l'exercice 2018 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon le document présenté en annexe.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 081 131.00 €	26 081 131.00 €
Investissement	6 848 666.35 €	6 848 666.35 €

Compte-tenu de sa publication, le 30 mars 2018
Pour extrait conforme, Amnéville, le 30 mars 2018

Le Maire
Eric MUNIER



12